

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**

**Décision n° 1415... du 21 SEPT 2025 correspondant au
portant désignation des points focaux chargés de la coordination du projet
d'évaluation du Système Réglementaire National en vue d'atteinte le
Niveau de Maturité 3 de l'OMS.**

Le Secrétaire Général de l'Industrie Pharmaceutique,

- Vu le décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 25-187 du 17 Moharram 1447 correspondant au 13 juillet 2025 fixant les attributions du Ministre de l'Industrie Pharmaceutique ;
- Vu le décret exécutif n° 25-188 du 17 Moharram 1447 correspondant au 13 juillet 2025 portant organisation de l'administration centrale du Ministère de l'Industrie Pharmaceutique ;

DÉCIDE :

Article 1. La présente décision a pour objet de désigner les points focaux chargés de la coordination du projet d'évaluation du Système Réglementaire National en vue d'atteinte le Niveau de Maturité 3 de l'OMS.

Article 2. Les points focaux de chaque fonction sont désignés comme suit :

- 1- Surveillance et Contrôle du Marché : Dr. Bouhannache Bouchra
- 2- Surveillance des Essais Clinique : Dr. Kraimia Oudjdane
- 3- Système Réglementaire National : Dr Belkacemi Redha
- 5- Octroi de Licences aux établissements pharmaceutiques : Dr. Kraimia Oudjdane et Dr. Bouhannache Bouchra
- 6- Vigilance : Dr Bouhannache Bouchra

Article 3. Monsieur le Directeur de l'Administration et des Moyens est chargé de l'exécution de la présente décision à partir de la date de sa signature.

